



Place Henri Baronna

51530 Moussy

Tél : 03.26.54.04.43

Mail : mairie.moussy@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2022

Monsieur le Maire, François LEJEUNE ouvre la séance à 18h00 en présence de Mesdames RENAUDIN, RUELLE et SADIER, Messieurs FRAGET, GRASSET, GIRARDIN, LEPOUTRE, MICHEL Olivier et la secrétaire de Mairie, Madame BOUCHE Pascale.

Messieurs CRETE, COULMIER, HERMANT, KREIN, LHOMME, MICHEL Clément, absents et excusés.

Virginie Ruelle est secrétaire de séance.

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour suivant :

1) Redevance travaux hydrauliques

Le remboursement de l'emprunt d'une valeur de 17490.76 €/an jusqu'en 2024 est pris en charge à 70 % par les viticulteurs.

La participation à l'hectare sera de 106 € par an. Un rattrapage sera fait pour 2020-2021.

2) Subvention 2022 versée aux différentes associations

Le montant total des subventions accordés aux associations s'élève à 2700 €

- Entente sportive Pierry Moussy : 850 €
- Coopérative scolaire Moussy : 450 €
- ADMR : 200 €
- Croix rouge : 50 €
- Le souvenir français : 50 €
- Atelier informatique : 300 €
- Gym&Co : 300 €
- Bulles Touristiques à Moussy : 500 €

3) **Dépenses Energétiques**

Selon les estimations faites avec les données du SIEM, il faut s'attendre à une hausse de 500% de la facture du gaz et 28% de l'électricité pour 2023 si rien n'est fait.

Pour diminuer la dépense de gaz, la température dans tous les bâtiments publics va être réduite. Une discussion est ouverte quant à la facturation du chauffage lors de la location de la salle des fêtes à partir du 01/01/2023 (prix fixe, indexation au coût du Kwh, prix moyen après étude des relevés)

Pour réduire la facture d'électricité, les lampadaires de la rue des Plantes, rue de la Liberté, du Mont d'or et rue des prieurés vont être progressivement remplacés par de l'éclairage LED.

4) **Horaire d'extinction des lampadaires**

A partir du 1^{er} novembre, les lampadaires extérieurs seront éteints de 22h00 à 6h00

5) **Questions diverses.**

- Isolation de l'école ? L'isolation par le toit a été faite, les fenêtres sont en double vitrage.
- Quand déménagent les cantonniers ?
- Monsieur le Maire nous informe que la taxe d'Aménagement reste de compétence communale en 2023. Par contre la loi impose qu'une partie de cette taxe soit reversée à l'agglomération pour prendre en compte les aménagements qu'elle réalise.
- Au 1^{er} janvier les conteneurs et le ramassage des déchets évoluent. Nous aurons une poubelle à ordures ménagères et une poubelle réunissant les emballages et papiers/cartons.
- L'agglomération souhaite mettre en place une BIE (Brigade d'intervention environnementale). Monsieur le Maire a répondu défavorablement à ce projet.
- Recensement : M le Maire et Pascale s'occupent de la coordination.

Plus rien n'étant à débattre la séance est levée à 20h15.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 13 décembre à 18h30